


le B.A.N. Vard

Comité des 7 Villages



11.2019

Edition Spéciale

16ème année, No 27

Une sépulture retrouvée et identifiée dans l'église de Vigneulles

En recherchant un lieu convenant à l'installation permanente de trois armoires vitrines pour présenter 160 crèches artisanales provenant de 70 Pays des 5 Continents, Monsieur le Maire représentant la commune propriétaire de l'édifice et de son mobilier, les deux prêtres concernés et la représentante de l'animation paroissiale avaient retenu, dans un premier temps, la petite chapelle située à droite de la nef en montant vers l'autel. Celle-ci abritait les anciens fonds baptismaux et le confessionnal qui n'étaient plus utilisés.

Son sol est constitué d'un carrelage de qualité en bon état, il se gondole néanmoins ça et là et tout particulièrement devant le confessionnal où un affaissement rectangulaire de 10 à 15 cm peut faire penser par sa forme aux effondrements qui surgissent parfois dans nos cimetières lorsque, après deux siècles de détériorations, les parois des cercueils s'effondrent. La terre jusque là « bloquée » par le couvercle de la bière se met petit à petit à remplir celle-ci, ce qui entraîne en surface l'évidement déjà signalé. Or, c'est bien de cela dont il peut s'agir ici, c'est du moins cette pensée immédiate qui me vient à l'esprit : il y a certainement les restes d'un être humain gisant au fond de cette tombe.

Le mobilier où il y a quelques décennies encore les pénitents confiaient leurs péchés à leur confesseur, accapare une surface au sol et un volume en hauteur tels que les possibilités déambulatoires sont trop restreintes et non conformes pour assurer la sécurité des visiteurs dans l'espace disponible.

Dès lors la question de son démontage éventuel se pose. Les Abbés Bertèche et Rousseau n'y voient pas d'inconvénients car il n'est plus utilisé depuis un long temps déjà et son aspect vétuste semble ne pas permettre la possibilité d'un enlèvement aisé. Ils demandent cependant quelques jours de réflexion pour consulter les instances diocésaines sur cette situation qui s'est très probablement présentée dans d'autres paroisses. Ils rendront compte dans quelques jours du fruit de leurs recherches.

Jean- Claude Zingerlé, le Maire, propose naturellement de consulter son Conseil Municipal, lui aussi donnera sa réponse dès que possible.

L'avis de la représentante de l'animation paroissiale est réservé dans l'attente des réponses que donneront le Maire et Messieurs les Curés .

Dans quelques jours nous saurons donc à quoi nous en tenir.

Louis Doyen consulté sur le choix des emplacements des vitrines formant la future exposition permanente des crèches léguées à la commune, avait également fait part des mêmes réserves lorsque, plus tard, il faudrait trouver des solutions fiables assurant stabilité aux mobiliers et sécurité aux visiteurs .

Quelques semaines après, Louis Doyen réussit un équilibre parfait pour la disposition à retenir en tenant compte de toutes les contraintes énumérées. Chacun peut vérifier aujourd'hui l'harmonie de cette exposition installée, nous allons voir pourquoi, dans l'autre chapelle.

L'ensemble des participants à cette réunion est unanime sur la nécessité de procéder à un démontage précautionneux du confessionnal en essayant de sauvegarder toute cette structure pour en ranger les éléments dans le grenier du presbytère. Monsieur le Maire ajoute qu'il mettra en ce cas à disposition des intervenants, les personnels communaux.

Dans la quinzaine qui suit, les réponses apportées permettent de dégager la solution. Nos prêtres ont recueilli la confirmation que l'Église et son mobilier était propriété communale. Pour eux ils se rangent naturellement à la décision du Conseil Municipal.

Après la réunion de celui-ci, le choix du démontage est adopté à l'unanimité étant toutefois précisé que si les éléments de bois constituant le confessionnal peuvent être récupérés et rangés, il en serait ainsi décidé.

Désormais, le groupe de travail peut procéder aux opérations d'enlèvement.

ON ENTRE DANS LE VIF DU SUJET !

La semaine suivante, forts de ces précisions, nous pouvons donc ouvrir ce chantier et demander à Robert Leclerc, ancien menuisier ébéniste et conseiller municipal de surcroît, d'apporter ses compétences et son savoir-faire pour procéder au désassemblage. Il sera aidé de Guy Lombard et de votre serviteur sous les regards intéressés de Madame Cécile Bertrand. De suite, le professionnel confirme le mauvais état du confessionnal. L'humidité et les insectes ont affecté la totalité de la structure.

Découverte dans l'église de Vigneulles

Néanmoins, il va s'efforcer d'en sauvegarder le maximum. Hélas, malgré la résistance opposée par quelques pièces maîtresses d'assemblage il ressort dès les premières interventions qu'il ne sera pas possible de sauver cet ensemble. Ce constat confirmé par les autres témoins, les opérations de dislocation vont débiter et se poursuivre avec peine car une poussière formée par la sciure provoquée par la voracité des vers depuis des années est telle que la conclusion s'impose d'elle même : rien ou presque ne pourra être préservé.

Il restera au personnel le soin d'évacuer rapidement l'ensemble de cette démolition, ce qui fut fait le jour suivant.

Un seul élément fut toutefois sauvegardé : le fronton du confessionnal. Il s'agit d'une magnifique sculpture sur bois représentant un berger auréolé surveillant ses moutons,

Ce symbole fort de la chrétienté est une représentation particulièrement bien adaptée au sommet de cet édicule. Convenablement nettoyée et cirée, l'œuvre est exposée dans la chapelle faisant face à celle où nous nous situons depuis le début de cette narration

D'AUTRES DÉSORDRES SE RÉVÈLENT !

Revenons à l'état des lieux de cette dernière. L'enlèvement du mobilier irrécupérable effectué, nous découvrons les dégâts collatéraux dans son environnement.

Le carrelage s'arrêtant au droit du socle du meuble révèle que celui-ci était posé à même le sol. De plus, toute sa partie dorsale se trouvait accolée à la paroi de la chapelle. Ces dispositions ont naturellement privé l'ensemble d'une aération convenable et ont encore favorisé, au fil du temps, les dégâts constatés.

D'ailleurs, lorsque nous avons enlevé la partie arrière du confessionnal plaquée au mur, le revêtement de plâtre de celui-ci s'est immédiatement détaché sur toute la surface concernée. Compte tenu de ces « surprises » imprévisibles, l'importance des travaux à engager évoluait défavorablement d'autant plus que notre intervention permettait, de surcroît, de découvrir la fragilité du faux plafond de notre oratoire qui nécessite une opération de consolidation indispensable pour la sécurité des lieux.

Eu égard au temps nécessaire à la constitution du dossier relatif aux nombreux désordres évoqués, l'appel d'offre qui doit suivre l'avis de la conservation du patrimoine -auquel s'ajoute la recherche de partenaires financiers-, toutes ces contraintes risquent d'entraîner de longs délais avant de lancer les travaux de l'entreprise retenue.

Bref, l'installation prévue d'une exposition permanente n'est pas pour demain ! Sans doute faudrait-il un laps de temps supplémentaire à la commune pour réaliser toutes les formalités listées, sans oublier l'alourdissement d'une première estimation forcément incomplète. Enfin sur ce point particulier du financement, rappelons qu'il dépend d'un budget voté en début d'année par le Conseil Municipal et qu'il n'est pas évident que pour 2019, ces dépenses puissent être prises en compte.

DÉCOUVERTES ET QUESTIONNEMENTS .

Profitant de notre présence en ces lieux et disposant d'une échelle, nous avons entrepris de déchiffrer le texte figurant sur une plaque de marbre abîmée certainement par les bombardements de la guerre 14/18. Cet encadrement placé à environ 3 mètres de hauteur était illisible pour toute personne se trouvant sur le sol. On peut penser à priori que cette plaque funéraire concerne la sépulture dont on devine les contours sur une partie effondrée du carrelage, nous l'avons vu.

Poursuivant notre réflexion, il était logique d'imaginer que la position initiale de cet ex-voto se situait à un niveau permettant d'en réaliser une lecture aisée. Pourquoi donc l'avoir ainsi déplacé ?

Tout laisse supposer, sans risquer de beaucoup se tromper me semble-t-il, que ce transfert eut lieu lors de l'installation postérieure du confessionnal dont l'envergure et la hauteur obturaient totalement la plaque qu'il convenait donc de déplacer. Nul autre emplacement ne pouvant convenir à proximité de la sépulture, cette solution d'une fixation au-dessus du confessionnal s'imposait donc. Peu de monde sans doute se souvenait encore à cette époque de cette tombe et de son épitaphe !

Voici ce que l'état de cette plaque nous permet de lire du haut de l'échelle :

« CI GYT LE CORPS DE MRE CHARLES
DECAMUS E ...R LESQUEL ES.MORT A H ..LE 11
JANVIER 17 .. AGE DE .. ANS EST INHUME LE
12 EN CETTE CHAPELLE EN SA QUALITE DE
COLATEUR RESQUIESCAT IN PACE » .

Avec les quelques imprécisions par manque de texte lisible du aux brisures de ce marbre funéraire, nous avons de suite imaginé que ce défunt dénommé « Monseigneur » pensions-nous était un évêque. Notre curiosité toutefois demeurait insatisfaite car seules des précisions complémentaires pourraient nous éclairer.

Qu'importe, nous alertâmes Geneviève et Dominique Herbinet dont nous avons déjà apprécié les compétences en matière de recherches historiques concernant notre petite région. Ils acceptèrent d'emblée et nous rejoignirent in situ munis d'un appareil photographique avec lequel ils tirèrent de suite quelques clichés de cette plaque pour en faciliter le déchiffrement.

Découverte dans l'église de Vigneulles

Après larges discussions sur le sujet, ils nous assurèrent vouloir confier à leur fils Olivier une partie de ces recherches pour en apprendre davantage sur ce que nous pourrions qualifier d'énigme puisque remontant à 235 ans dans le temps !

ET L'EXPOSITION DANS TOUT CELA ?

Son installation doit être confirmée, il convient donc de décider du choix d'un autre site, même provisoirement. Avec logique, les personnes intéressées et déjà citées décident donc de retenir la deuxième chapelle qui se trouve en parfait état d'accueillir cette présentation, à l'exception des raccordements électriques qu'il faudra réaliser pour éclairer les vitrines. Guy Lombard effectuera bénévolement le travail, les légataires assurant le règlement des fournitures nécessaires à l'ensemble de cet aménagement.

OUF...

Afin de ne point lasser les lecteurs de ce bulletin « Le Bavard » le bien nommé, nous allons arrêter ici notre récit pour laisser place aux textes relatifs aux recherches d'Olivier Herbinet et de ses parents. Je tenais à les remercier tous trois d'avoir ouvert cette fenêtre sur notre histoire.

Sans doute cette énigme résolue en grande partie va-t-elle donner envie à nos compatriotes de découvrir la sépulture de Charles Decamus, le cadre dans lequel il gît toujours, sa plaque funéraire, etc...etc.

Nos remerciements vont également à Monsieur le Directeur des Archives Départementales et à ses collaborateurs, ils ont permis à nos amis de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Stoppons à présent notre rédaction. Discrètement entrons dans l'intimité d'une famille qui a marqué son temps et le nôtre puisque, la révolution française, a amputé les deux premières lettres à notre écuyer, on sait désormais de source sûre qu'il s'agit d'un des ancêtres de la famille Camus d'Hattonville.

Remi Herment
Maire Honoraire de Vigneulles

RECHERCHE D'OLIVIER HERBINET

Ci-joint le résultat de la recherche faite par Olivier. Il en résulte que Charles Decamus était marié, et père de famille

Il était écuyer, mais ce serait plutôt sa qualité de collateur* qui lui aurait donné la possibilité d'être enseveli à cet endroit. Il serait décédé à Ham (devenu Han-sur-Meuse), mais son épouse était originaire de Vigneulles,

Sa date de décès n'a pas pu être déterminée mais en tout cas avant 1756.

Pour en savoir plus et à partir des éléments trouvés, je tente une recherche plus approfondie auprès des archives départementales.

* « On appelait **collateurs** ou **patrons** ceux qui avaient le droit de présenter un candidat à un bénéfice vacant. En principe, ce droit appartenait au fondateur ou au bienfaiteur insigne d'une église ; il le passait à ses héritiers ou le cédait à d'autres.

- Si ce patronage appartenait à une famille, il était laïc et personnel,
- s'il était attaché à la possession d'une terre, il était laïc et réel,
- s'il dépendait d'une communauté, d'un bénéfice, il était ecclésiastique,
- s'il était exercé à la fois par un laïc et un bénéficiaire, il était mixte.

Toutefois un certain nombre de ces paroisses dépendaient d'un chapitre, d'une collégiale, d'un monastère d'une manière encore plus étroite, elles étaient "unies", incorporées à la communauté. L'abbaye, la collégiale ou le chapitre était, comme on disait alors, curé primitif. Il touchait les revenus et faisait administrer la paroisse par un vicair, auquel il abandonnait le casuel et assurait pension appelée portion congrue, c'est-à-dire convenable. Ces vicaires d'abord amovibles au grand détriment des paroisses furent déclarés perpétuels ou inamovibles par le Concile de Trente.

Dans les paroisses de ce genre, les collateurs, malgré leur droit de patronage, n'avaient aucune juridiction, elle appartenait tout entière aux prêtres vicaires présentés par eux et agréés par l'évêque.

Le collateur ou patron était le voué, le protecteur de la paroisse : il avait le devoir de la défendre, de veiller à la conservation de ses terres et de ses revenus, de pouvoir à son entretien, en cas de détresse. En retour, il possédait des avantages : non seulement il présentait le candidat à la cure vacante, mais encore il percevait les deux tiers et quelquefois la totalité de la dîme, il avait le droit de préséance à l'église et on lui payait le droit de sauvegarde.

Les candidats collateurs étaient examinés par l'archidiacre, agréés par l'évêque, et installés par le doyen. »

OLIVIER HERBINET

Découverte dans l'église de Vigneulles

Recherche sur Charles Décamus qui repose dans l'église de Vigneulles.

Lors du démontage du confessionnal qui se trouve dans une des deux chapelles de l'église de Vigneulles, une plaque funéraire, incrustée dans le mur, a été dégagée. La plaque, cassée, porte l'inscription suivante :
« CY GIT LE CORPS DE MRE CHARLES
DECAMUS E...R LEQUEL ES. MORT A H...
LE 11 JANVIER 17.. AGE DE .. ANS EST
INHUME LE 12 EN CETTE CHAPELLE EN SA
QUALITE DE COLATEUR REQUIESCAT IN
PACE ».

Qui était donc ce Charles Décamus ? La recherche n'est pas simple car la plaque est abîmée. L'année du décès est incomplète, on sait seulement qu'il est décédé au XVIII^e siècle. Son âge n'est pas lisible, tout comme le lieu du décès qui commence par un H.

Le premier réflexe a été de chercher dans les registres paroissiaux des paroisses de Vigneulles et des villages alentours comme Hattonville et Hattonchâtel. Rien n'a pu être trouvé dans ces registres, mais ceux-ci sont lacunaires (par exemple, les registres paroissiaux pour la paroisse de Vigneulles avant 1765 n'existent plus). Le second réflexe a été d'élargir la recherche à la région autour de Saint-Mihiel, ce qui a permis de retrouver la trace de Charles Décamus, d'identifier son métier, son lieu de résidence et de reconstituer partiellement sa famille.

Les premières informations trouvées concernent trois de ses filles dont les actes de sépulture se trouvent dans les registres paroissiaux de la paroisse de Han sur Meuse (à l'époque, Han s'écrivait Ham). Au passage, il faut noter que Han (ou Ham) pourrait très bien correspondre au village mentionné sur la plaque funéraire. Il s'agit de :

- Catherine Descamus, décédée le 23 avril 1756 à Han sur Meuse à l'âge de 72 ans. Elle serait donc née vers 1684. Son père est feu Charles Descamus, écuyer. Elle a été inhumée le 24 avril 1756 dans l'église de Han en présence du sieur Louis Drouot, son beau-frère.

- Jeanne Catherine Descamus, décédée le 29 janvier 1758 à Han sur Meuse à l'âge de 77 ans, Elle serait donc née vers 1681. Elle est la fille de Henry Charles Descamus, écuyer, et de Claude Bonne Lhoste. Elle a été inhumée en présence de Louis Drouot (qui est dit cousin, en réalité c'est son beau-frère) et de Louis Platel, écuyer, son neveu.

- Marguerite Descamus, décédée le 30 novembre 1761 à Han sur Meuse à l'âge de 75 ans. Elle serait donc née vers 1684. Elle est la fille de Charles Descamus, écuyer de son vivant. Elle a été inhumée le 2 décembre dans l'église en présence de Louis Drouot, écuyer, demeurant à Villers (sur Meuse), son beau-frère, de Antoine de la Falloize, seigneur de Chaumont (sur Aire), cousin (en réalité neveu par alliance) et du sieur Platel du Plateau.

Elles seraient toutes les trois décédées sans postérité.

A ce stade, nous savons donc que Charles Descamus était écuyer (probablement le mot manquant sur la deuxième ligne de la plaque funéraire), qu'il était

de la région du sud de Saint-Mihiel (Han sur Meuse) et que sa femme était Claude Bonne Lhoste. Il y avait une famille Lhoste à Vigneulles à cette époque.

Claude Bonne Lhoste est probablement originaire de Vigneulles, d'où le lien entre son époux et cette paroisse.

Louis Drouot est dit beau-frère de Catherine et Marguerite Descamus dans les actes de sépulture de ces dernières. Une recherche dans les registres paroissiaux de Villers sur Meuse a permis d'identifier son épouse. Il s'agit de Marie Jeanne Descamus, décédée le 22 septembre 1760 à Villers sur Meuse, à l'âge de 69 ans. Elle serait donc née vers 1691. Elle est dite épouse de Louis Drouot, escuyer. Nous n'avons pas trouvé d'enfants pour ce couple.

Une recherche dans les registres paroissiaux de Saint-Mihiel nous en apprend davantage sur le couple Charles Descamus – Claude Bonne Lhoste. Les actes de baptême de plusieurs de leurs enfants s'y trouvent. Il s'agit de :

- Georges, baptisé le 15 janvier 1671 à Ailly sur Meuse (alors paroisse de Saint-Mihiel), le père est noble Charles Descamus, demeurant à Pichaumeix. La mère est Claude Lhoste.

- François Joseph, baptisé le 18 septembre 1672 à Ailly. Fils de noble Charles Descamus et de Claude sa femme, demeurant à Pichaumeix.

- Louis, baptisé le 20 avril 1674 à Ailly. Fils de noble Charles Descamus et de Claude Lhoste, demeurant à Pichaumeix.

- Hyacinthe, baptisé le 29 septembre 1686 à Ailly. Fils de Charles Henry Descamus demeurant à Pichaumeix, paroisse de Saint-Mihiel, et de Claude Lhoste.

- Claude Ignace, baptisé le 30 janvier 1689 à Ailly. Fils de Charles Descamus, escuyer demeurant à Pichaumeix et de Claude Lhoste. Son parrain est son frère Georges.

Claude Bonne Lhoste est décédée le 17 janvier 1729 à Pichaumeix, paroisse de Saint-Mihiel. Elle est âgée de 80 ans (donc née vers 1649) et elle est dite veuve de Charles Henry Descamus, escuyer lorsqu'il vivait, seigneur de Pichaumeix. Elle a été inhumée le 18 dans l'église de Han sur Meuse. Son fils Georges a signé l'acte sur le registre des actes de sépulture de la paroisse de Saint-Mihiel.

Georges Descamus, fils de Charles et de Claude Bonne Lhoste a été marié deux fois :

- Avec Henriette Gervaise d'où :
° Marie Anne (née le 5 mai 1706 à Saint-Mihiel), mariée à Louis Platel du Plateau, décédée à Saint-mihiel le 12 mars 1777 à l'âge de 71 ans. Ils ont 5 enfants qui ont été baptisés à saint-Mihiel.

- Avec Marie du Vivier d'où :
° Anne (née le 8 décembre 1713 à Saint-Mihiel), mariée à Antoine de la Falloize le 14 mai 1737 à Saint-Mihiel, ils ont 7 enfants baptisés à Chaumont sur Aire. Anne est décédée à Chaumont sur Aire le 25 juin 1791 à l'âge de 74 ans.

° Claude Françoise (née le 27 février 1715 à Saint-Mihiel)

° Antoine Georges (né le 18 mai 1720 à Saint-Mihiel)

Découverte dans l'église de Vigneulles

Georges Descamus est décédé le 6 avril 1748 à Saint-Mihiel. Il est escuyer et seigneur de Pichaumeix, veuf en premières noces de Anne Gervaise (plutôt Henriette Gervaise), et en secondes noces de Marie du Vivier.

Informations complémentaires trouvées sur internet que je n'ai pas pu vérifier : Charles Henry Descamus et Claude Bonne Lhoste se seraient mariés le 16 septembre 1668 (pas de lieu indiqué).

Charles Henry Descamus serait le fils de Georges Descamus et de Marie Busselot. Les Descamus seraient originaires du Luxembourg (où le grand père de Georges, qui s'appelle aussi Georges, aurait été anobli le 14 juin 1531). Georges Descamus, le père de Charles Henry, aurait exercé la fonction de prévôt à Sampigny en 1652.

Olivier Herbinet, le 10 mars 2019

Bonjour,

Incrustée dans le mur d'une chapelle de l'église de Vigneulles des Hattonchâtel, une plaque relate le décès d'un dénommé Charles Décamus, et son inhumation dans cette chapelle.

Nous nous interrogeons sur sa présence et son histoire. Nos recherches sur internet nous ont permis de trouver quelques renseignements sur cette personne et sa famille.

Cependant, il nous manque certains éléments, la plaque étant en partie illisible et notamment :

- *Confirmation de sa qualité d'écuyer et lieu de décès (Ham)
- *Quel était son âge à son décès, quels sont ses dates et lieu de décès ?
- *Quelle est la signification de la mention « Mre »
- *Raisons de sa présence à cet endroit (en sa qualité de colateur ?)

Aussi, je me permets de vous solliciter pour savoir si vous avez des documents qui nous permettraient de connaître un peu mieux l'histoire et la vie de cette personne.

Vous trouverez ci-joint :
une photo de la plaque,
les résultats des recherches faites sur le net.

Vous remerciant de votre aide, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

G. Herbinet

Bonjour Monsieur Herment,

Nous avons reçu une réponse des archives concernant Monsieur Décamus,

Je me suis procuré le livre cité (André Verrelle, 24 célébrités lorraines de Saint-Mihiel)

Il relate l'histoire de François Joseph Décamus, qui est sans doute un ancêtre de notre Charles Décamus, mais cela n'apporte rien de plus, mais confirme que cette famille serait bien originaire de Pichaumeix, et d'après le testament déposé en 1749, Monsieur Decamus était bien écuyer,

Il n'y a donc rien à modifier au texte précédent fait par Olivier.

En revanche, il serait opportun de citer parmi les sources les archives départementales qui ont pris la peine de faire des recherches.

Je vous souhaite une bonne journée,

CULTURE ET PATRIMOINE
Archives départementales
Tél. : 03.29.79.01.89

Affaire suivie par
Monique Hussenot
Réf. à rappeler : MHV19.343/11_1

Madame Geneviève HERBINET

Bar-le-Duc, le 29 avril 2019

Madame,

Comme suite à votre courriel du 8 avril dernier par lequel vous sollicitez mon service afin de vous renseigner sur le dénommé Charles Décamus inhumé dans la chapelle de l'église de Vigneulles-les-Hattonchâtel, vous trouverez, en fichier ci-joint, quelques documents et pistes de recherche le concernant.

Tous ces documents sont consultables dans notre salle de lecture aux jours et heures indiqués ci-dessous et où le meilleur accueil vous sera réservé.

L'abréviation « Mre » est celle de maître (ou maistre, selon l'orthographe de l'époque). Il est toutefois plus courant d'avoir l'abréviation Me. « Maître » peut être un titre universitaire, ou simplement un titre d'honneur (à l'instar du « vénérable et discrète personne » pour un abbé).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur des Archives départementales
de la Meuse

Gérard Diwo

14

Archives départementales de la Meuse - 26 route d'Aulnois - B.P. 50532 - 55012 Bar-le-Duc cedex - archives@meuse.fr
Ouverture au public : lundi au jeudi de 9 h à 17 h - entrée et consultation gratuite



	livres	sous	den.
1. Du <i>Arrière Lorrain</i> ¹⁷ <i>trois avril 1749</i>			
Passé pardevant le Notaire à <i>cy</i> qui a payé pour droit			
2. Du <i>Arrière</i> ¹⁷ <i>quatre avril 1749</i>			
Passé pardevant le Notaire à <i>cy</i> qui a payé pour droit			
3. Du <i>Grands</i> ¹⁷ <i>cinquante avril 1749</i> <i>Notairement fait par Le sieur Decamus de nos hauts lieux meso pour le sieur et la femme des seigneurs</i>			
Passé pardevant <i>M. Larjillou</i> Notaire à <i>S. Mihiel</i> le <i>vingt-neuf</i> ¹⁷ <i>avril 1749</i> qui a payé pour droit <i>trois livres six sols</i>	3	6	

Découverte dans l'église de Vigneulles

DECAMUS/DESCAMUS Charles

Série C [Administrations provinciales]

Relevé à partir de l'inventaire :

C 2718 Du 25 avril 1749, testament du sieur Descamus, écuyer de Han-sur-Meuse (folio 35) : voir fichier ci-joint
Maître Larzillière, Saint-Mihiel

16 E Maître Larzillière
16 E 60 1749

VERRELLE (André), *24 célébrités lorraines de Saint-Mihiel*. Sphères, 1996, 133 p. ; cote AD Meuse : 8° 6460.

p. 73-76 : le fief de Pichaumeix et François-Joseph DESCAMUS

[...] le château de Pichaumeix... Cette gentilhommière construite à droite de la route reliant Ailly à Han avant le pont qui enjambe la Meuse [...]

François Joseph Descamus est originaire du Luxembourg ; la famille Camus ou des Camus puis Descamus fut anoblie le 14 janvier 1531 en la personne de Georges Descamus par l'empereur Charles IV. [...]



Remi Herment
6 rue de Verdun
55210 Vigneulles

Vigneulles, le 16 mars 2019

Bonjour Geneviève et Dominique,

Très grand merci pour votre réactivité et l'intérêt marqué à cette découverte d'une importance locale évidente en considérant l'histoire de Vigneulles, à mon avis, la curiosité que va susciter cette révélation auprès de nos compatriotes ainsi que celle de la commune propriétaire de l'édifice.

On peut subodorer dans les années à venir l'obligation d'une adaptation de ce site religieux à un élargissement culturel permettant une diversité dans les activités qui pourront y être organisées, justifiant d'autant les frais d'entretien minimum qu'il faudra bien continuer de prendre en compte.

Toute ma gratitude également à Olivier pour sa diligence et ses compétences –bon sang ne saurait mentir– dans ce domaine particulier de l'éclairage du passé. Voici déjà une communication qui nous révèle une grande partie de l'existence de l'occupant de cette sépulture déjà oubliée jusqu'alors !

Votre fils a décidé de poursuivre ses travaux sur ce sujet, je m'en réjouis. Je pense avec votre permission et la sienne bien entendu, informer nos concitoyens sur le « Bavard », organe de liaison de la commune avec ses habitants en citant Olivier et les personnes qui lui ont suggéré cette démarche !

Sur cette volonté d'informer, je vous soumettrai le texte avant de le donner en Mairie pour solliciter votre aval, vos corrections et rajouts éventuels.

Sans prétention, je crois que nous venons de découvrir un pan certes modeste de l'histoire du « Pays ». J'ai l'impression que nous n'avons pas fini de tirer le fil d'un écheveau, qui n'a pas encore tout révélé, pour peu qu'élus et population ainsi que nos jeunes surtout mais pas que, aient envie d'utiliser un «butil», possible vecteur de développement local à une condition néanmoins : la volonté affichée de ceux-ci pour le présent, et celle de ceux-là qui demain auront la charge de donner à cet ancien chef-lieu de canton l'environnement économique, culturel et social, sans lequel nos collectivités rurales finiront par s'endormir pour l'éternité, car je ne crois plus au Prince Charmant réveillant sa Belle, il y a longtemps déjà qu'il a pris sa retraite. A moins qu'il ne dirige aujourd'hui les « gilets jaunes » qu'il aura subrepticement réactivés. »

Encore merci, à nous revoir et échanger dans les temps à venir sur ces sujets.

Bien cordialement
Remi Herment